

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 10 juillet 2023

Délibération n° CP-2023-2450

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Samusocial International - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'urgence médicale auprès des personnes déplacées internes à Ouagadougou (Burkina Faso)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Présents : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

Commission permanente du 10 juillet 2023**Délibération n° CP-2023-2450**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Samusocial International - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'urgence médicale auprès des personnes déplacées internes à Ouagadougou (Burkina Faso)

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte de l'intervention du Samusocial Burkina Faso

L'association Samusocial International, présidée par Xavier Emmanuelli, a contribué à la création, en 2002, du Samusocial Burkina Faso, qui développe un service d'aide médico-psychosociale en faveur des enfants et des jeunes de la rue de Ouagadougou.

Au Burkina Faso, cette association, reconnue d'utilité publique, agit au quotidien sur le terrain avec l'ensemble des acteurs de l'aide à l'enfance en danger, à commencer par le ministère des Affaires sociales et la Mairie de Ouagadougou, avec lesquels elle a signé une convention de partenariat.

Le Samusocial Burkina Faso vient en aide aux enfants des rues *via* des maraudes pour identifier les plus à risque et leur proposer des soins, un accueil de jour pour leur donner accès à des consultations ainsi que des douches et un espace pour laver leurs vêtements.

Avec l'extension du conflit au Sahel, le Burkina Faso est confronté, depuis 2015, à une crise sécuritaire majeure, faisant de nombreuses victimes civiles et militaires et entraînant près de 2 millions de déplacés internes dont 70 % sont des enfants de moins de 18 ans. Avec la dégradation de la situation sécuritaire et la crise économique post Covid, la situation des enfants et des jeunes de la rue n'a fait qu'empirer, avec des conséquences dramatiques en termes de santé et de scolarisation.

Dans la capitale du Burkina Faso, le Samusocial est confronté à une augmentation considérable de la fréquentation de son centre d'accueil avec de plus en plus d'enfants et de jeunes de familles déplacées, ayant trouvé refuge à Ouagadougou dans des conditions de vie très difficiles.

C'est pourquoi, pour faire face à cette nouvelle situation, le Samusocial Burkina Faso a décidé de renforcer son assistance auprès des personnes déplacées internes afin de leur assurer un accès à des soins essentiels et de prévenir la dégradation de leur situation.

Dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée, la Métropole de Lyon est partenaire de la Commune de Ouagadougou, depuis 1994. Ce partenariat s'est développé essentiellement autour de l'appui technique dans les domaines des services publics urbains tels que la propreté, la voirie ou l'urbanisme.

II - Bilans des actions engagées en 2022

En 2022, la Métropole a apporté une 1^{ère} aide pour soutenir le Samusocial Burkina Faso et lui permettre de renforcer ces actions de prises en charge des personnes les plus vulnérables. Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2022-1876 du 21 novembre 2022, la Métropole a approuvé une subvention d'un montant de 20 000 €.

Le bilan d'activité de l'année 2022 pour le programme Maraude à Ouaga met en avant les éléments suivants :

- 229 sorties nocturnes ont été réalisées par l'équipe mobile d'aide du Samusocial Burkina Faso en 2022. De ces maraudes effectuées 5 jours sur 7, il a été établi une hausse de fréquentation sur les sites de survie en rue par rapport à l'année 2021 et le repérage de nouveaux sites de vie en rue,
- 42 enfants ont été rencontrés. L'équipe mobile d'aide offre des compléments nutritifs et des rations d'eau potable aux enfants et jeunes et instaure une relation de confiance pour passer ensuite à une prise en charge médicale autour de soins, un suivi psychosocial par l'écoute ou l'organisation de causeries éducatives,
- 3 maraudes exceptionnelles, déployées sur l'ensemble des sites des bénéficiaires ont été organisées les 22, 23 et 28 décembre 2022. Particulièrement attendues par les enfants, elles permettent de redonner du sourire, de créer et renforcer le lien, de faire preuve de solidarité pendant la période de fêtes.

III - Actions envisagées en 2023 dans le cadre du programme d'urgence médicale auprès des personnes déplacées internes à Ouagadougou

Au regard de l'aggravation continue et croissante de l'insécurité et des attaques terroristes, la quasi-totalité des 13 régions du Burkina Faso constitue, aujourd'hui, des zones à fort défi sécuritaire obligeant les communautés rurales à se déplacer vers les centres urbains où règnent une relative sécurité.

À Ouagadougou, sur leurs sites d'intervention, le Samusocial constate une arrivée quasi quotidienne de nouvelles personnes déplacées internes, en majorité des femmes et des enfants.

Pour l'année 2023, le Samusocial Burkina Faso s'attellera à maintenir et renforcer les actions de prises en charge globale de ces personnes, dans un environnement où les interventions institutionnelles ne sont pas toujours opérantes. Le programme d'urgence proposé à la Métropole permettra de soutenir :

- la poursuite de la prise en charge médico-psychosociale des personnes déplacées internes et leurs communautés hôtes : soins, consultations, entretiens sociaux, orientations, santé mentale et soutien psychosocial pour la réduction des risques sanitaires, psychologiques, sociaux, etc.,
- la formation des relais communautaires/personnes ressources et le maintien des sensibilisations/éducations à la parentalité des communautés pour la prévention de la rupture du lien entre l'enfant et sa famille qui amène ceux-ci à se retrouver dans la rue,
- la mise en œuvre des appuis pour la satisfaction des besoins vitaux (appuis en vivres, compléments alimentaires, fournitures et kits de survie, etc.),
- la consolidation de l'accompagnement des familles pour le renforcement de leur résilience et autonomisation : appuis pour l'installation des femmes en activités génératrices de revenus (tissage de pagne traditionnel, coiffure, petits commerces -vente d'articles divers, restauration, etc.-), orientations vers les institutions de finances et de micro-crédits, déploiement de programmes de formations adaptés à leurs problématiques, etc.

Ces actions seront menées à travers l'organisation de permanences sociales et médicales hebdomadaires sur les sites, la mise en œuvre d'actions de formation et d'orientation des bénéficiaires vers les métiers/activités à fort potentiel de productivité, le développement d'un réseautage avec les structures et institutions potentiellement mobilisables sur l'action et la conduite d'actions de plaidoyer envers les décideurs publics.

Il est à noter que le Samusocial Burkina Faso bénéficie du soutien principal du Samusocial International, de l'Agence française de développement, de la coopération de Monaco et de la fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

Budget prévisionnel du programme 2023 :

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats	33 384,87	subventions d'exploitation publiques :	
services extérieurs		. <i>État</i>	15 344,68
autres services extérieurs, déplacements, missions, communication, prestataire extérieur	12 451,27	. <i>DCI de la Principauté de Monaco</i>	20 570,75
		. <i>Métropole</i>	20 000,00
charges de personnel	50 339,23	subventions privées :	
		. <i>Fondation Mérieux</i>	19 560,66
		. <i>Fondation Children Africa</i>	2 011,18
gestion courante	3 824,63	. <i>Fondation Air France</i>	17 803,47
		autres fonds privés	4 709,26
Total charges prévisionnelles	100 000,00	Total produits prévisionnels	100 000,00

Face à cette situation d'urgence et compte tenu des liens de coopération étroits qu'entretient la Métropole avec la Ville de Ouagadougou, il est proposé d'apporter un soutien financier de 20 000 € à l'association Samusocial International.

La Métropole autorise expressément le Samusocial International, en charge de la coordination générale du programme et de la mobilisation des fonds, à reverser l'intégralité de cette subvention au Samusocial Burkina Faso pour la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Le paiement de la subvention interviendra en une fois, la présente délibération étant devenue exécutoire. L'association devra, en outre, présenter un rapport financier et qualitatif de l'action dans les 6 mois suivant sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité de la structure subventionnée et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si le programme d'actions n'est pas réalisé en totalité ou partiellement.

Cette décision est proposée en vertu de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Samusocial International, pour son programme d'urgence médicale aux personnes déplacées internes à Ouagadougou (Burkina Faso).

2° - Autorise le Samusocial International à reverser le montant de la subvention au Samusocial Burkina Faso, pour la mise en œuvre du programme.

3° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 11 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-308380-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
